

ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

AMENDEMENT

N ° AC99

présenté par

Mme Meunier, M. Minot, M. Reiss, M. Boucard, Mme Kuster, Mme Duby-Muller, Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

ARTICLE 4

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.